

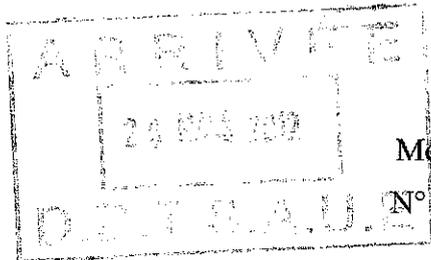


MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS

*me d
A*



Commandement de la
région Terre Nord-Est,
commandement des
forces françaises et de
l'élément civil stationnés
en Allemagne.



Metz, le 21 MARS 2012

N° 1982/DEF/EMSD METZ/DIVSOUT/BSI/SSE/ENV

Le général de corps d'armée Pascal PÉRAN,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de la zone de défense et de sécurité Est
commandant la région Terre Nord-Est
commandant les forces françaises
et l'élément civil stationnés en Allemagne,
à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise

OBJET : Hardivillers-en-Vexin – Pierrefonds et Passel (60) – documents d'urbanisme.

RÉFÉRENCES : Lettres du 12 mars 2012.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance des maires de Hardivillers-en-Vexin, Pierrefonds et Passel, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision des documents d'urbanisme.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les communes de Hardivillers-en-Vexin, Pierrefonds et Passel ne sont pas grevées de servitudes relevant de l'État-défense et qu'aucun projet d'intérêt général n'y est envisagé.

Par ailleurs, aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux.

C'est pourquoi, je ne souhaite ni être associé aux réunions des groupes de travail en charge de la révision de ces documents d'urbanisme, ni recevoir, pour avis, les projets arrêtés pour les communes de Pierrefonds et Passel.

Par ailleurs, de nouveaux textes relatifs à la gestion du domaine militaire, en cours d'élaboration, paraîtront courant 2012. En conséquence, je vous précise que ces dossiers seront, dès parution de ces textes, traités par la base de défense territorialement compétente.

Par ordre,
Le lieutenant-colonel Thierry SALLERIN
Chargé de mission



COPIE(S) :
- COMBdD Creil